

APRÈS ART. 3

N° AS28

## ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mars 2025

---

CONTRE LES DÉSERTS MÉDICAUX, D'INITIATIVE TRANSPARTISANE - (N° 966)

### AMENDEMENT

N ° AS28

présenté par  
M. Frappé

-----

#### ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.